

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURRET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCIEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Pascal MONTECOT - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Odile BONTHOUX - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par Michèle EMERY - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Marie-

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019

Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Maurice CHAZEAU représenté par Jacques BOUDON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Martine RENAUD - Auguste COLOMB représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Monique CORDIER représentée par Laure-Agnès CARADEC - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Bernard DESTROST représenté par Jérôme ORGEAS - Olivier FREGEAC représenté par Alexandre GALLESE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Daniel HERMANN - Philippe GRANGE représenté par Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI représenté par Joël MANCEL - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - André JULLIEN représenté par Patrick PIN - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO - Marie-Louise LOTA représentée par Catherine PILA - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Michel MILLE représenté par Didier KHELFA - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Patrick PADOVANI représenté par Solange BIAGGI - Stéphane PAOLI représenté par Philippe DE SAINTDO - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Muriel PRISCO représentée par Gérard POLIZZI - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL - David YTIER représenté par Nicolas ISNARD - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Jean-Claude FERAUD - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Eliane ISIDORE - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Florian SALAZAR-MARTIN - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 14h45 par Eugène CASELLI - Marine PUSTORINO-DURAND représentée à 14h45 par Josette VENTRE - Yves VIDAL représenté à 15h15 par Olivier GUIROU - Michel DARY représenté à 16h00 par Marie-France DROPY-OURET - Solange BIAGGI représentée à 16h00 par René BACCINO - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 16h25 représentée par Henri CAMBESSEDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Dany LAMY à 14h32 - Gérard POLIZZI à 14h45 - Bruno CHAIX à 14h54 - Didier PARAKIAN à 15h15 - Yves VIDAL à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h17 - Jean-Pierre SERRUS à 15h20 - Antoine MAGGIO à 15h20 - Jacques BOUDON à 15h20 - Eugène CASELLI à 15h25 - Frédéric COLLART à 15h25 - Nathalie LAINÉ à 15h30 - Jean-Louis TIXIER à 15h30 - Sandra DALBIN à 15h31 - Josette FURACE à 15h34 - Roland CAZZOLA à 15h34 - Roland BLUM à 15h52 - Jean ROATTA à 15h53 - Catherine PILA à 15h55 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Pascal MONTECOT à 16h02 - Michel LAN à 16h03 - Richard MALLIÉ à 16h03 - Stéphane LERUDULIER à 16h04 - Claude FILIPPI à 16h04 - Jean MONTAGNAC à 16h06 - Céline FILIPPI à 16h10 - Sophie AMARANTINIS à 16h11 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 16h15 - Dominique FLEURY-VLASO à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h09 - Georges ROSSO à 16h15 - Danielle MENET à 16h15 - Eric CASADO à 16h15 - Odile BONTHOUX à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h15 - Nicole JOULIA à 16h15 - Gilbert FERRARI à 16h15 - Philippe DE SAINTDO à 16h15 - Irène MALAUZAT à 16h15 - Frédéric VIGOUROUX à 16h16 - Danielle MILON - Yves MESNARD à 16h20 - Patrick PIN à 16h20 - Sophie DEGIOANNI à 16h20 - Jean-Pascal GOURNES à 16h20 - Frédéric VIGOUROUX à 16h20 - Guy ALBERT à 16h20 - Maryse RODDE à 16h20 - François BERNARDINI à 16h20 - Gaëlle LENFANT à 16h20 - Bernard MARTY à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20 - Pierre COULOMB à 16h20 - Jean-Claude DELAGE à 16h23 - Sylvaine DI CARO à 16h23 - Francis TAULAN à 16h23 - Jules SUSINI à 16h23 - Jean-Louis CANAL à 16h24 - Richard FINDYKIAN à 16h27 - Christophe AMALRIC à 16h29 - Jacky GERARD à 16h30 - Florence MASSE à 16h36 - Mireille BALLETTI à 16h37 - Eric LE DISSES à 16h3 - Claude VALLETTE à 16h39 - Albert LAPEYRE à 16h43 - Dominique TIAN à 16h45 - Remi MARCENGO à 16h45 - Danièle GARCIA à 16h50.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 005-6771/19/CM

■ Approbation des engagements techniques et financiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation du projet FAVAS dans le cadre du programme européen de coopération transnationale INTERREG ALPES

MET 19/12087/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le programme européen « INTERREG ALPES » est un programme transnational de coopération territoriale qui vise à soutenir le développement régional durable dans les régions alpines telle que Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Autorité de gestion a été déléguée par la Commission Européenne au Gouvernement Régional de Salzbourg (Autriche), et le Point de Contact National en France à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Dans le cadre de l'appel à projets 2019 du programme INTERREG ALPES, la Métropole a adhéré en tant que partenaire à la candidature du projet FAVAS - Full Autonomous Vehicles in the Alpine Space - porté par le Pôle de Compétitivité « Véhicules du futur » de Mulhouse en tant que chef de file du projet.

Conscient de l'arrivée de véhicules complètement autonomes (FAV = Full Autonomous Vehicles) dans le future, le projet FAVAS souhaite :

- apporter aux autorités publiques des réponses et des outils pour préparer les politiques et réglementations nécessaires pour faire face à cette nouvelle situation (situation potentiellement disruptive par rapport à l'existant) dès aujourd'hui afin de tenir compte des temps longs pour se concerter, décider de politiques et éventuellement mettre en place des solutions techniques interopérables ;
- permettre aux opérateurs de services de mobilité (transport public, car-sharing, taxi, parking,...) de s'adapter à cette nouvelle situation en développant de nouveaux services innovants permettant (1) d'optimiser les chaînes de mobilité, (2) de minimiser les impacts sur l'environnement (émissions, utilisation d'espace, sécurité...) tout en (3) assurant un équilibre économique pour ces acteurs.

Le projet FAVAS prévoit les résultats suivants :

- 1) recueil d'information : actions pour résumer l'existant et enrichir ces résultats par des retours de deux enquêtes, co-construites, d'interviews avec des autorités publiques et opérateurs de services de mobilité et de focus groupes permettant d'obtenir et de comparer des attentes, peurs, risques, habitudes des différents participants de différents cultures dans l'Espace Alpin.
- 2) développement et analyse d'impact et de sensibilité de services de mobilité (individuelle et collective) et de services publics (Ordures ménagères, nettoyage de routes, city logistique, ...).
- 3) propositions d'options de gestion de trafic de FAVs dans différents territoires, avec leur impact sur, par exemple, les citoyens, la congestion, les investissements nécessaires ou l'utilisation de l'espace. Les stratégies peuvent aller depuis l'absence de gestion de trafic (le véhicule doit être capable de s'orienter et circuler sans implication externe (hors informations) jusqu'à une gestion 'dictatoriale' avec un centre de gestion (par ex. urbain) donnant à chaque véhicule la route à utiliser afin d'optimiser le trafic sur l'ensemble de son territoire. Les travaux porteront également sur les adaptations techniques (routes, infrastructures) et réglementaires nécessaires pour assurer que les FAV contribueront à la mise en place des stratégies en matière de mobilité et de développement urbain des autorités publiques.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019

- 4) développement d'une méthodologie transférable permettant aux autorités publiques et opérateurs de services de mobilité d'appliquer les résultats du projet sur leur territoire. La méthodologie sera complétée par des exemples concrets obtenus par son application sur deux territoires types (urbain/périurbain, rural) et une utilisation porte-à-porte transnationale.

Les partenaires sont au nombre de 13, issus de cinq pays européens :

France :

- 1) Pôle de Compétitivité « Véhicule du Futur » de Mulhouse, Chef de file du projet
- 2) Mulhouse Alsace Agglomération
- 3) Métropole Aix-Marseille-Provence

Italie :

- 4) Ville de Turin
- 5) Université Polytechnique de Turin
- 6) L'entreprise SASA SpA-AG de Bolzano (fournisseur d'infrastructures et de services publics)

Autriche :

- 7) Gouvernement régional de Salzbourg
- 8) Université de Innsbruck
- 9) Association transnationale pour le développement du tourisme durable par la mobilité douce

Allemagne :

- 10) La société des transports publics de Munich
- 11) Université des Sciences Appliquées de Kempten

Slovénie:

- 12) La société des transports publics de la province de Gorenjska
- 13) Institut de recherche sur les transports de Ljubljana

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'Autorité Organisatrice des Transports et responsable pour l'organisation et la gestion des transports publics sur son territoire, incluant bus urbain, tramways, métro et bus interurbains entre les 92 villes et villages et les centres d'activités. Les véhicules autonomes sont au focus de la Métropole. C'est pourquoi la Métropole s'est associée au projet européen INDID, co-financé par le programme CONNECTING EUROPE FACILITY TRANSPORT de l'Union Européenne. INDID est un projet C-ITS (Connected Intelligent Transport Systems) qui vise à tester des systèmes numériques complets nécessaires pour les véhicules autonomes. Le projet FAVAS avec son focus sur les services de mobilité et les régulations de trafic est parfaitement complémentaire avec le projet très technique INDID, raison pour laquelle la Métropole a décidé de s'associer à FAVAS. La Métropole prendra la responsabilité du Work package T3 « Traffic Management Strategies », et de l'action A.T3.3 « Public policy framing conditions » concernant les réglementations nécessaires pour gérer des flottes de FAV. La Métropole s'intéresse également aux services de mobilité avec FAV et contribuera de manière générale à toutes les activités du projet.

Une déclaration de partenaire FEDER a été signée par Madame la Présidente de la Métropole en date 28 mai 2019, et transmise au Gouvernement régional de Salzbourg (annexe n°1 au présent rapport).

Le Pôle de Compétitivité « Véhicules du futur » de Mulhouse a déposé le formulaire de candidature officiel en langue anglaise au Gouvernement régional de Salzbourg le 5 juin 2019 (annexe n°2 au présent rapport). Une synthèse en langue française a été déposée le même jour à la Région Auvergne-Rhône-Alpes (annexe n°3 au présent rapport).

Dans le cadre de cette candidature, le Chef de file a transmis à la Métropole l'accord de partenariat à lui transmettre, signé pour le mois d'octobre 2019. Une version en langue française du modèle d'accord de partenariat spécifique au programme européen INTERREG ALPES a été envoyée à la Métropole par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant que point de contact national du programme (annexe n°5 au présent rapport).

La Métropole doit approuver en amont les conditions techniques et financières du partenariat afin de finaliser sa participation à la candidature du projet FAVAS dans le cadre de l'appel à projet du programme INTERREG-ALPES et signer l'accord de partenariat.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019

Pour sa participation au projet FAVAS, la Métropole dispose d'un budget dédié de 126 910 euros cofinancé à hauteur de 85 % par le FEDER pour un montant de 107 873,50 euros. Le cofinancement à la charge de la Métropole, s'élève à 15 % du budget pour un montant de 19 036,50 euros.

La répartition par lignes budgétaires est la suivante :

- Coûts du personnel : 61 400 euros, dont 52 190 euros de cofinancement FEDER ;
- Frais administratifs : 9 210 euros, dont 7 828,50 euros de cofinancement FEDER. Ce montant est forfaitaire et calculé de manière proportionnelle par rapport aux dépenses de personnel présentées à la certification FEDER. Par conséquent, les dépenses administratives ne doivent pas être présentées à la certification FEDER ;
- Déplacements et hébergement : 7 700 euros, dont 6 545 euros de cofinancement FEDER ;
- Expertise externe et services : 48 600 euros, dont 41 310 euros de cofinancement FEDER.

Le traitement budgétaire est le suivant :

- Utilisation de la nature 70848 « Mise à disposition personnel autres organismes » pour la constatation des cofinancements attribués à la Métropole relatifs aux coûts de personnel ;
- Utilisation de la nature 70878 « Remboursement frais par des tiers » pour la constatation des cofinancements attribués à la Métropole relatifs aux dépenses de déplacements, aux dépenses d'expertise externe et services, et aux frais administratifs.

Les activités du projet FAVAS débuteront au cours du premier semestre 2020, pour une durée de 3 ans jusqu'au dernier trimestre 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- Le règlement (UE) n°1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions particulières relatives à la contribution du Fonds européen de développement régional à l'objectif "Coopération territoriale européenne" ;
- Le programme opérationnel INTERREG ESPACE ALPIN approuvé par la Commission européenne le 17 décembre 2014 ;
- Les appels à projets du Gouvernement régional de Salzbourg (Autriche) en tant qu'Autorité de gestion du programme INTERREG ESPACE ALPIN.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les axes thématiques du programme européen de coopération transnationale « INTERREG ALPES 2014-2020 » représentent un enjeu essentiel pour la Métropole ;

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019

- Que la présence de la Métropole dans les programmes de coopération transnationale est un outil de prospective territoriale qui contribue à la qualité et la mise à jour des politiques métropolitaines à travers l'échange d'expérience et la mise en œuvre de projets pilotes ;
- Que le positionnement dans des réseaux et projets de coopération territoriale européenne permet d'expérimenter des innovations issues de la recherche académique, et de capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole ;
- Que la participation de la Métropole à un projet Interreg représente une opportunité de financement supplémentaire pour les directions et services opérationnels métropolitains dont les activités ont un rapport avec l'axe thématique du programme mentionné ci-dessus ;
- Que l'opportunité d'un projet Interreg est le développement et le renforcement des activités en cours de réalisation, tout en les insérant dans une perspective européenne (utilisation d'indicateurs techniques européens, complémentarités avec les territoires partenaires,...) ;
- Que l'objectif de desserte premium annoncé dans l'Agenda Mobilité métropolitaine (décembre 2016), notamment en ce qui concerne l'évaluation d'autres modes comme les bus autonomes pour la desserte de proximité, coïncide avec les objectifs du projet FAVAS.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre des actions et activités relevant de sa propre participation technique, dans le cadre du formulaire de candidature du projet FAVAS.

Article 2 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la présentation de dépenses de personnel à hauteur de 61 400 euros selon les modalités de certification des fonds européens, en vue du remboursement de 52 190 euros (coûts du personnel) et de 7 828,50 euros (frais administratifs) de cofinancement FEDER.

Article 3 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la présentation de dépenses de déplacements et hébergement à hauteur de 7 700 euros selon les modalités de certification des fonds européens, en vue du remboursement de 6 545 euros de cofinancement FEDER.

Article 4 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la présentation de dépenses d'expertise externe et services à hauteur de 48 600 euros selon les modalités de certification des fonds européens, en vue du remboursement de 41 310 euros de cofinancement FEDER.

Article 5 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets métropolitains 2020 et suivants, budget annexe transport - sous politique A420 - nature 617 – chapitre 011.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ